

Association Nationale des Centres d'IVG et de Contraception

www.ancic.asso.fr



L'ECHO DE L'ANCIC

Bulletin trimestriel d'information

N°11–juillet 2013

EDITORIAL

Après deux années de publication, nous nous arrêtons un instant pour regarder en arrière.

Nous avons eu grand plaisir à concevoir, à mettre en page **l'Echo de l'ANCIC** et nous souhaitons faire le point. Nous avons besoin de vous, lecteurs, pour cela. Quelle est la place de l'Echo dans la vie de l'association ? Nous dressons un sommaire des numéros parus pour prendre ce recul.

Est-ce un outil de communication entre adhérents ? Un lien entre les régions ? Un espace d'expression militante ? Sociologique ? Scientifique ? Féministe ?

Deux numéros spéciaux et fondateurs ont particulièrement mobilisé temps et énergie dans l'équipe de rédaction. Ils ont permis des rencontres, des témoignages riches au cœur des missions de l'association : l'interruption de grossesse et la contraception ; Histoires d'A., Histoires de C. en n° 7 et n° 10. Très longs, car très fournis nécessairement au recul des décennies de luttes, d'avancées et de difficultés.

Nous aimerions à travers un rapide questionnaire d'évaluation, vous demander votre avis sur l'Echo aujourd'hui. Comment doit-il se poursuivre ? Quel contenu pour quels objectifs ?

Nous avons également le plaisir dans ce numéro de vous présenter **Mitsuo Bavay, salarié de l'association**, engagé en CDI depuis mai ; une belle avancée ! Ce n'est pas chose facile que d'être embarqué dans l'aventure d'une association au sein de laquelle de fortes personnalités se côtoient.

Et tant qu'à faire le point, nous aimerions lister **les activités de l'ANCIC**, celles qui fonctionnent et celles qui sont encore à l'état de projet.

Le nouveau bureau élu lors de **l'assemblée générale du 29 juin** a nommé ses co-présidents.

Sophie Eyraud co-présidente, a participé à un colloque à Sciences Po sur le thème « **mieux prendre en compte la santé des femmes** », nous reproduisons ici le texte rédigé à partir de son allocution.

La lutte reprend de plus belle pour le projet de reconstruction de la maternité des Lilas ; au moment où le personnel de l'établissement croit avoir obtenu gain de cause, le système administratif de l'ARS, bel exemple de rouleau compresseur de la maternité alternative, broie de plus belle les femmes, les hommes et les projets.

Courage et énergie à toutes les luttes en cours : Grenoble, Notre santé en danger, la maternité des Bluets.

Nous vous souhaitons un bel été ensoleillé, ceux du nord de la France savent de quoi je parle...

Claire de Truchis

EDITO p.1

DOSSIER : p.2 à 10

- Mais qui est donc Mitsuo Bavay ?
- Echos de l'ECHO
- Nous avons besoin de votre avis
- Parcours de santé des femmes en demande d'IVG par *Sophie Eyraud*
- Point sur les activités de l'ANCIC

ACTUALITES p.11 à 14

COURRIER DES LECTEURS p.14

DATES À RETENIR p.15

Comité de rédaction :

Emmanuelle Lhomme (Secrétaire de rédaction)

Florence Baruch

Marie-Laure Bazile

Martine Chosson

Véronique Le Ralle

Claire de Truchis

Présidence de l'ANCIC :

Laurence Danjou

Sophie Eyraud

Martine Hatchuel

MAIS QUI EST DONC MITSUO BAVAY ?

Notre coordinateur de l'association depuis janvier

Mitsuo a vécu au Japon entre 16 et 19 ans et y a passé son bac. Ce sont des années cruciales, il s'est rapproché de ses racines et s'est repositionné par rapport à son identité. Mitsuo se sent citoyen du monde, avec une double identité et un double regard, ce qui lui semble être une ouverture d'esprit plus large.



Parcours professionnel

Mitsuo a une maîtrise de direction de projet culturel. Il réalise et est porteur de projets dans les domaines culturel, du développement international et éducatif.

Il a travaillé pour un projet « Israel Palestine Children's Cherry Park » pour le compte de l'East West Federation (fondation américano-japonaise) dans le cadre de son Master 2 à l'Université de Paris 8 (programme de l'UNESCO) sur un projet qui visait la construction de parc avec des cerisiers japonais à Jérusalem Ouest pour le côté israélien et à Bethléem pour le côté palestinien, avec des activités culturelles et sportives.

Il est parti au Tchad un an dans le cadre d'un volontariat civil international pour un projet inter étatique (délégation de l'UE), France et Tchad, visant à réhabiliter les maisons des jeunes et de la culture des trois principales villes du Tchad avec une composante importante sur la formation à un métier artisanal en direction des jeunes déscolarisés.

Ces différentes expériences l'ont formé politiquement car elles lui ont permis de se confronter aux violences quelles soient armées ou économiques, et de travailler avec des personnes engagées (activistes pour la paix et personnes engagées dans le développement international et local).

Ce qui l'a le plus impressionné et le plus touché, dit-il, c'est la manière de réagir de ces personnes : face à des problématiques (corruption, instabilité politique, insécurité alimentaire, problèmes énergétiques, violences physiques, inégalité femmes/hommes ou encore d'un conflit armé), elles ne se contentent pas de faire un constat ou de critiquer, elles cherchent des solutions, proposent et s'organisent de manière pacifique pour les mettre en pratique quelque soit leur environnement.

Pourquoi l'ANCIC ?

Mitsuo travaillait pour le MES (mouvement de l'Economie Solidaire) avec pour mission le développement de l'ESS en Ile de France. (Economie Sociale et Solidaire - association, coopérative, mutuelle et fondation). Dans ce cadre, il a monté une journée : «L'ESS à l'assaut des inégalités entre les femmes et hommes », en collaboration avec le Centre Hubertine Auclert ce qui lui a permis de faire connaissance avec cette structure. Sa mission pour le MES arrivant à échéance, c'est alors qu'il a vu l'annonce de l'ANCIC et qu'il s'est dit pourquoi pas ?

Mitsuo dit avoir besoin de mettre du sens dans sa vie professionnelle. Mettre l'humain au centre de son travail lui paraît indispensable afin de pouvoir travailler et vivre dignement.

L'ANCIC menant un combat pour les femmes, les hommes, les couples pour le droit à l'éducation, l'IVG et la contraception, c'est de l'humain, donc cela va dans ce sens.

C'est un travail qui lui semble proche de la réalité, proche de ses convictions.

Projet pour l'ANCIC

L'évolution du site Internet lui tient à cœur : il voudrait qu'il soit largement utilisé et que les utilisateurs se l'approprient. C'est un moyen de communication et un projet utile pour la régionalisation. Les régions doivent s'y retrouver et le site doit leur permettre de montrer ce qu'elles font.

Mitsuo dit avoir beaucoup de choses à apprendre, à comprendre sur les thématiques de l'ANCIC. Il est en demande d'échanges. A nous de répondre au mieux à ses attentes.

Propos recueillis par Marie Laure Bazile

Dix numéros et deux ans après... Echos de l'ECHO

Ce bulletin trimestriel reflète la pluridisciplinarité de notre association.

Il se veut aussi être un relais d'informations et un lieu d'échanges interrégional ; lieu de rencontres entre les CPEF et les centres d'orthogénie.

Saisissez-vous de votre bulletin en prenant la plume !!

Ecrivez –nous, écrivez-vous !! Et transmettez !!!

Vous cherchez une thématique ? Dans l'Echo, vous trouverez :

- ❖ En **Janvier 2011** dans le **N°1**- Un **hommage à Robert Chambrial**. Une **présentation de l'ANCIC** - assortie des commissions de travail et de nos partenaires qui oeuvrent pour une libre contraception au fil de la vie sexuelle et affective de la puberté à la ménopause ; tous mobilisés pour une offre de choix en matière d'IVG.
- ❖ Une **défense de l'IVG** ainsi qu'une présentation du **congrès de Vannes** dans le **N°2. Avril 2011**- **La présentation du combat pour la reconnaissance du métier de conseiller conjugal et familial-CCF**- dont la formation en matière de vie sexuelle et affective est unique. Les CCF travaillent en complémentarité du monde médical -médecins et sages-femmes- en orthogénie et périnatalité. Ils doivent être reconnus enfin !!
- ❖ C'est dans le **N°3 du premier été** de notre bulletin que vous pourrez retrouver **la recherche sur l'homme et l'IVG** ainsi que la **demande d'application de la loi du 4-07-2001**.
- ❖ A l'automne 2011 est paru le **N°4**. Vous pourrez retrouver **la notion du droit au secret**, thème de la journée de Bourges organisée par l'équipe du PF du Cher avec le CPEF, la CPAM et le Conseil général.
- ❖ En 2012, nous retrouvons dans le **N° 5 de Janvier** l'ANCIC et les **luttés pour une offre de soins pérenne en matière d'IVG**.
- ❖ Le **N°6 d'Avril 2012** fut consacré à **l'IVG médicamenteuse et sa simplification**, sans oublier le rappel de **l'attaque du siège de l'ANCIC (Janvier 2012)**.
- ❖ Pour l'été 2012, le comité de rédaction a choisi de consacrer le **N°7** à **l'histoire de l'avortement en France**, 16 pages relatant l'épopée de l'avortement de Harvey Karman jusqu'aux mouvements anti-avortement.
- ❖ **Le N°8** eut pour thématique la lutte pour **la reconstruction de la maternité et du centre d'orthogénie des Lilas**, question encore brûlante d'actualité.
- ❖ Au début 2013, nous avons inauguré dans le **N°9** une nouvelle formule du journal avec des photos, ainsi qu'une thématique approfondie lors de la journée d'étude en Septembre 2012 consacrée d'une part à la **question du positionnement de l'ANCIC dans les grands débats de société** et d'autre part à **la notion de plaisir/déplaisir à travailler en orthogénie**.
- ❖ Et le **10ème numéro d'Avril** fort dense fut consacré à **la contraception** : l'historique, l'évolution ainsi que l'aide au choix contraceptif.
Vous pourrez y lire les **témoignages de grandes figures des luttés pour la reconnaissance de la contraception et de l'aide au choix contraceptif**.

Florence Baruch

NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE AVIS SUR L'ECHO

Il nous a paru nécessaire après deux ans de publication de l'Echo de l'ANCIC de faire un premier bilan. Pour nous aider à mieux cerner vos attentes nous vous invitons à répondre à ce petit questionnaire.

Vous pouvez répondre soit :

par mail : faite un copier/coller du questionnaire et insérez le dans votre mail de réponse et renvoyez le tout à :

contact@ancic.asso.fr

par courrier à :

**ANCIC
MDA 14 BP 84
22 rue Deparcieux
75014 Paris.**

Répondez aux questions brièvement ou longuement comme il vous sied !

- Avez-vous lu tous les numéros de l'écho de l'ANCIC ?
 - quelques numéros ?
- Avez-vous lu les numéros en totalité ?
 - partiellement ?
- Quelle rubrique préférez-vous ?
 - édito
 - dossier
 - point de vue
 - actualités
 - courrier des lecteurs
- Quel(s) numéro(s) avez-vous préféré ?
- Attendez-vous le numéro suivant ?
- Avez-vous été parfois intéressé, heurté, amusé, agacé, boosté... ? et pour quelle(s) raison(s) ?
- Qu'attendez-vous de l'Echo ? (plusieurs réponses possibles)
 - un outil de communication entre les membres de l'ANCIC
 - un outil de réflexion sur des thèmes
 - de l'information sur l'actualité
 - autre
- Pensez-vous que l'Echo doit poursuivre sa publication ? Si oui, sous quelle forme ?

Merci pour votre participation.

PARCOURS DE SANTE DES FEMMES EN DEMANDE D'IVG

Sophie Eyraud, médecin généraliste, coprésidente de l'ANCIC

Séminaire des 6, 7 et 8 février 2013 « Mieux prendre en compte la santé des femmes » Chaire Santé de Sciences Po et MGEN, LMDE, Médecins du Monde, Planning Familial.

Depuis la légalisation de l'avortement en 1975, il y a eu un assouplissement progressif des conditions d'accès à l'IVG mais jamais de réorganisation des structures de soins. La loi du 4 juillet 2001 a augmenté le délai légal d'accès à l'IVG, en a facilité l'accès pour les mineures, a supprimé les quotas d'IVG, autorisé la pratique des IVG médicamenteuses hors des établissements de santé (décret octobre 2004). La loi de santé publique du 9 août 2004 a inscrit la contraception et l'IVG dans une optique de santé publique. En 2007, la loi autorise la pratique des IVG médicamenteuses dans les centres de santé (décret d'octobre 2009). En 2013, le remboursement de l'IVG à 100 % et la réévaluation du forfait sont attendus. Dans ce contexte, de la loi de 1975 restent essentiellement deux dispositions : d'une part, la clause de conscience qui fait de l'IVG en acte à part en médecine et le refus possible de prise en charge par les établissements privés.

Aujourd'hui, le parcours d'IVG comprend différentes étapes, à savoir, dans l'ordre :

- une consultation pré-IVG,
- un entretien « psycho-social » obligatoire pour les mineures,
- un délai de réflexion,
- une consultation de confirmation de la demande,
- une consultation d'anesthésie en cas de recours à l'anesthésie générale,
- la réalisation de l'IVG chirurgicale sous anesthésie locale ou générale ou de l'IVG médicamenteuse à l'hôpital, avec un médecin libéral, en CPEF ou encore en centre de santé,
- la consultation dite de « contrôle ».

Les recommandations en matière d'IVG, qu'il s'agisse de celles de l'ANAES de 2001 ou de la HAS en 2011, traitent de la mise en œuvre des techniques d'IVG en fonction de l'âge gestationnel, de la qualité du parcours (structure de prise en charge, équipement et personnel) et de l'accueil et de l'organisation.

L'IVG apparaît comme une activité à part dans le système de soins. En effet, elle fait l'objet d'une tarification spéciale hors nomenclature (tarification au forfait et cotation de l'IVG à la moitié de son coût) et d'un dispositif de suivi spécifique, avec déclaration obligatoire. En outre, elle se trouve dans une situation exceptionnelle dans l'offre de soins. La clause de conscience a des conséquences néfastes en terme d'accès à l'IVG et d'organisation des soins lorsqu'elle concerne le chef de service. La pratique des IVG est peu attractive pour les professionnels du fait de sa stigmatisation sociale et de son manque de valorisation au niveau financier et médical. De manière générale, l'IVG semble être une variable d'ajustement dans le système hospitalier. De nombreuses IVG font l'objet d'une annulation de l'opération au bloc au profit d'autres actes, qui ne sont pas plus urgents. Pour les femmes qui souhaitent garder le secret, ces annulations sont d'autant plus dommageables.

Il ne semble pas y avoir de réflexion commune entre les différents partenaires concernés, qu'il s'agisse de professionnels de la santé (médecins de ville, infirmiers, sages-femmes...) ou des institutions (conseils généraux, Education nationale, conseils de l'ordre...) Par exemple, le cas de

l'adulte accompagnant de l'IVG d'une mineure semble poser problème au sein de l'institution scolaire. Dans une lettre juridique en date d'octobre 2008, l'Education nationale semble vouloir limiter autant que possible l'implication des personnels de l'établissement dans de telles démarches d'accompagnement. Ainsi, il est rappelé qu'il s'agit là pour le personnel d'une démarche tout à fait personnelle, qui engage principalement la responsabilité civile des personnes. De plus, lorsque la mineure doit s'absenter de l'établissement scolaire pour se rendre à ses rendez-vous médicaux en lien avec l'IVG, il appartient alors au chef d'établissement d'excuser l'absence de la mineure pour raisons médicales, même sans demande en ce sens des parents. En effet, la mineure peut souhaiter garder le secret sur l'IVG et ne pas en informer ses parents. Afin de respecter son choix, il convient alors que le chef d'établissement excuse l'absence de la mineure uniquement à partir des informations communiquées par le personnel médical. Seulement dans ces conditions, le secret pourra être respecté et l'information donnée par du personnel médical au chef d'établissement suffit à ne pas rendre applicables les dispositions relatives à l'information des familles en cas d'absence (art. L.131-8 du code de l'éducation). De même, la pratique de l'IVG chez la personne mineure est parfois rendue difficile du fait que les médecins demandent une décharge avec substitution d'autorité parentale pour pratiquer l'anesthésie locale ou générale. Ces demandes ne correspondent pas à l'esprit et à la lettre des textes.

En outre, l'accès à une prévention est insuffisamment évalué. L'étude de Nathalie Bajos et Christian Moreau, réalisée par l'Inserm en 2007, montre qu'une femme sur dix utilise la contraception d'urgence, qu'une femme sur quatre n'a pas de prescription contraceptive après une IVG et que 46 % des femmes en échec de pilule ont à nouveau une prescription de pilule après une IVG. Il semble y avoir par ailleurs un accès à l'information insuffisant. Les services qui pratiquent l'IVG sont identifiés sous différentes terminologies (orthogénie, régulation des naissances, centre de planification, gynécologie, IVG) qui génèrent un manque de lisibilité de l'offre. Sur Internet, se pose en particulier le problème de la disponibilité de l'information et d'un référencement des sites très favorables aux initiatives « pro-vie ». En outre, les inégalités d'accès sont accrues du fait d'une diminution de nombre d'établissements offrant des possibilités d'IVG, d'accès financier différent selon l'entrée dans le parcours de soins, d'un manque de choix de la méthode ou du mode d'anesthésie qui dépend des moyens à disposition plus que des femmes. De même, certains médecins ou établissements appliquent leur clause de conscience en fonction du terme, favorisant des inégalités selon les femmes et les territoires. Les examens complémentaires, tels que le bilan biologique, qui sont parfois demandés pèsent sur les inégalités économiques ; il n'existe aucun protocole officiel et les recommandations de la HAS ne semblent que peu appliquées. Ainsi, le fait de demander une échographie de datation aux femmes pour leur premier rendez-vous constitue un obstacle important dans l'accès des femmes à l'IVG. Les restructurations et regroupements des hôpitaux contribuent à réduire l'offre de proximité et on assiste à un réel désengagement du secteur privé à but lucratif. Cela induit une restriction importante des modes de prise en charge et le choix qui devrait revenir aux patientes quand à la méthode de l'IVG est illusoire.

Une évaluation du dispositif fait apparaître une insuffisance du recueil de la parole des femmes. Sa prise en considération ne peut être subsumée sous l'appellation « démocratie sanitaire ». En effet, ces deux notions n'interviennent pas au même moment. La démocratie sanitaire inscrit les usagers du système de santé dans les processus décisionnels en matière de politiques de santé publique tandis que la prise en compte de la parole des femmes doit intervenir au quotidien, lors des consultations avec les différents personnels de santé, de manière plus pragmatique, afin de définir et de répondre aux demandes et aux besoins des femmes. De même, les capacités de réponses opérationnelles du dispositif de prise en charge semblent insuffisamment évaluées et appréciées : est-il réellement possible d'obtenir une

consultation en moins de cinq jours ? Il semblerait qu'un tiers des femmes d'Ile-de-France ayant dû aller aux Pays-Bas pour dépassement du délai légal avaient pourtant effectué leur demande dans les délais. Les données obtenues par différentes enquêtes pourraient être davantage exploitées pour mieux évaluer le dispositif en matière d'IVG.

La prise en charge des femmes en situation de précarité en matière d'IVG pose des questions spécifiques. L'IVG est prise en charge en établissement de santé, gratuitement, comme l'ensemble des examens qui s'y rapportent pour l'ensemble des femmes en situation irrégulière. Toutefois, la circulaire du 16 mars 2005 sur les soins urgents et vitaux n'est parfois pas connue des femmes et son absence d'application par les établissements de santé conduit à une absence d'effectivité du droit des femmes à avoir accès à l'avortement. Les pratiques non-conformes aux prescriptions légales et réglementaires constituent autant d'obstacles qui peuvent être éliminés par une meilleure information des professionnels de santé.

Les enjeux actuels consistent à replacer l'IVG dans un cadre global, qui implique la prise en compte de l'éducation à la sexualité et de la contraception. Il existe un réel manque de coordination entre les différents acteurs. Il convient d'adapter les structures aux besoins et les maisons de santé des femmes qui existent en Belgique pourraient servir de modèle. Il s'agit alors de proposer d'adapter les structures aux besoins, de créer des locaux dédiés, avec des places de bloc et des plages horaires spécifiques. Du personnel volontaire et qualifié doit également être spécialement recruté et rendu disponible pour pratiquer les IVG. Des réseaux d'IVG médicamenteuse pourraient être mis en place sur le territoire. Ces réseaux pourraient développer l'offre d'IVG médicamenteuse en formant les professionnels. La formation des professionnels est en effet une question transversale sous-jacente : il faut du personnel médical, paramédical, médico-social, administratif et d'accueil en mesure de prendre en charge les femmes souhaitant avoir recours à une IVG. De même, des améliorations peuvent concerner le parcours d'accès à l'IVG en travaillant sur le délai de réflexion. Concernant les mineures, l'accompagnement des jeunes scolarisées mineures est une question qui demande qu'on prenne en compte le rôle que peuvent jouer certains enseignants. La prochaine loi de santé publique devrait intégrer des objectifs en matière d'IVG et de contraception, contribuant à penser la question de la santé sexuelle de manière globale.

Il apparaît ainsi important de penser l'ensemble des problématiques liées à la santé sexuelle dans une optique globale favorisant le bien-être et l'autonomie des femmes. Ainsi, des espaces consacrés à la sexualité pourraient centraliser l'ensemble de ces thématiques et les décliner selon les besoins plus spécifiques des sous-populations (en fonction de l'âge, du sexe, de l'orientation sexuelle, des situations de précarité, etc...). Cette prise en charge globale des individus ne fait pas l'économie de leur caractère situé et ne produit aucun cloisonnement entre les sujets. De la sorte, les femmes ne seraient plus uniquement considérées comme des mères potentielles et comme seules responsables de la contraception au sein du couple. Les stéréotypes de genre et les rapports sociaux de sexe reculeraient tandis que la prise en charge de la santé de tous en bénéficierait.

En matière de suivi de grossesse, l'organisation de l'offre de soins semble également nécessiter une meilleure prise en compte concrète des femmes et de leurs besoins spécifiques.

« Mieux prendre en compte la santé des femmes » sous la direction de F. Bourdillon et M. Mesnil, Editions de Santé et Presses de Sciences Po, Collection « Séminaires ».

Point sur les activités de l'ANCIC :

- **Commission site Internet :**

Après définition d'un cahier des charges précis pour la rénovation du site Internet de l'association, et suite à un appel d'offre, les devis de différentes entreprises ont été étudiés et sélectionnés par la commission. Un choix a été soumis aux membres du bureau. La société Alice Coopératif Concept a été choisie comme prestataire pour mener ce projet. **Le nouveau site devrait voir le jour d'ici la fin de l'année 2013**, au mieux en octobre. Ce projet sera financé en partie par une subvention du Conseil Régional d'Ile de France, en partie par une subvention de la DGCE (Direction Générale de la Cohésion Sociale).

- **Campagne contraception et fiches HAS (Haute Autorité de Santé):**

L'ANCIC a été sollicitée par l'HAS pour la correction de fiches d'information sur la contraception à destination des professionnels. Les membres du CA ont été sollicités et une synthèse des différents avis a été renvoyée. Ces fiches ont été présentées lors du lancement de la campagne 2013 sur la contraception, elles sont disponibles sur le site de l'HAS : www.has-sante.fr

ou sur : www.vidal.fr/actualites/13113/contraception_la_has_publice_7_fiches_memo

- **Travail avec les ARS (Agence Régionale de Santé) :**

Plusieurs membres de l'ANCIC, responsables de centres IVG, responsables d'associations... participent avec l'ARS de la région Ile de France à des réunions de concertation sur « la politique régionale de prise en charge des IVG ». Des travaux sont en cours au sein de différentes commissions. Nous espérons que les conclusions de ces travaux seront suivies d'effets.

- **Statut des CCF (Conseillères Conjugales et Familiales) :**

La constitution du dossier de certification du métier de CCF se poursuit, le dossier va être déposé au CNCP (Commission Nationale de la Certification Professionnelle) fin 2013, première étape importante après 7 ans de travail commun du Collectif du Conseil Conjugal.

- **Commission congrès Toulouse :**

Le programme des journées est finalisé (voir p.6) et l'organisation est déjà très avancée. Il ne vous reste plus qu'à vous inscrire et à réserver transport et hébergement. Un grand merci à l'équipe de Toulouse.

Note de dernière minute : un 5^{ème} Atelier est ajouté au programme du samedi : « Reconnaissance professionnelle des Conseillères Conjugales et Familiales » animé par M. Chosson, V. Le Ralle, V. Mizrahi.

Samedi 16 novembre

8h30 : Accueil des participants
 9h00 : **TABLE RONDE N°3 : Progressions et régressions du droit à l'IVG en Europe et en France**
 Modératrice : Martine Hatchuel (Paris)

1- **Conditions de l'IVG en Europe : Une histoire et des cultures différentes**

Danielle Hassoun (Paris)
 2- **Le droit à l'avortement en Espagne en 2013**
 Josep Carbonel (Valence)

3- **Women on web**
 Cecilia Vieira da Costa (Belgique)

4- **Luttes des équipes des CIVG de Lyon**
 Collectif de défense de l'IVG dans le Rhône

10h30 : PAUSE

11h00 : **TABLE RONDE N°4 : La vulve dans tous ses états**
 Modératrice : Nathalie Tringol-Viguière (Tours)

1- **Titre en attente**
 Christian Bromberger (Aix-en-Provence)

2- **Les différentes «figures» du sexe en jeu dans la nymphoplastie de réduction**
 Sami Piazzi (Paris)

3- **Excision et nymphoplastie, les deux faces d'un même miroir sociologique**
 Dina Bader (Neuchâtel/Lausanne)

4- **Hymen : que de crimes commis en ton nom**
 Chantal Birman (Bagnole)

12h30 : CLÔTURE DES JOURNÉES par les co-présidentEs

Exposition : Sculptures de vulves en textile
 Artiste : Claudie Guyennon-Duchêne

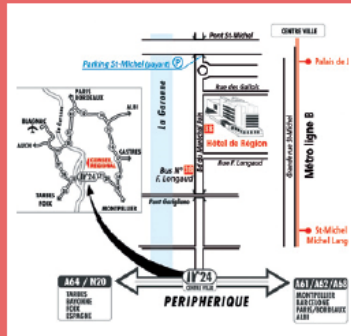
POSTERS

SECRETARIAT D'ORGANISATION : J.P. COM
 75 avenue Georges Clemenceau - 14000 CAEN
 jpc@jpcom.fr - www.jpcom.fr - Tél : 02 31 27 19 10 - Fax : 02 31 27 19 17
 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 24370200937
 auprès de la Préfecture de la Région Centre

COMITÉ D'ORGANISATION
 A. Ayoub-Delbreilh, M. Bayat, M.L. Bazile, I. Chanoine,
 L. Danjou, L. Esterle, S. Eyraud,
 M. Hatchuel, M. Kenoudi, A. Lairis, C. Leballonnier,
 J.C. Magnier, B. Pilard, B. Séjor

www.ancic.asso.fr

Parking Vinci St-Michel à proximité - Alise Paul Feuga - Tel. 05 61 55 31 33
 (payant 19 € pour 24 heures)



NOMBRE DE PLACES LIMITÉ • PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE

INFORMATIONS PRATIQUES

CAPACITÉ DE LA SALLE : Il est conseillé de s'inscrire rapidement, les 320 premiers pourront accéder à la salle plénière (badge rouge), les suivants seront invités à rejoindre la salle de retransmission (badge bleu).

HEBERGEMENT ET TRANSPORT : voir le site www.jpcom.fr

CONDITIONS D'ANNULATION : toute annulation doit être transmise par écrit au secrétariat de JPCom, 75 avenue Georges Clemenceau 14000 CAEN, retenue de 25% sur l'inscription pour toute annulation avant le 15 octobre 2013, aucun remboursement possible après cette date.



20^e JOURNÉES

Vendredi 15 et Samedi 16 novembre 2013



Hôtel de Région Midi-Pyrénées
 22 Boulevard du Maréchal-Juin

TOULOUSE 2013



EDITO

Fondée en 1979, l'ANCIC rassemble les professionnels travaillant dans les centres de planification et d'interruption de grossesse des secteurs privés et publics et toute personne participant à la défense des droits des femmes.

L'association contribue à la réflexion et aux recherches théoriques et pratiques sur la sexualité et la maîtrise de la procréation, l'éducation sanitaire, particulièrement l'éducation sexuelle.

L'ANCIC a une double vocation :

- Soutenir les structures de santé pratiquant les interruptions de grossesse (IVG) et prenant en charge les femmes pour la contraception, toujours menacées par les récentes restructurations ;
- Susciter des débats sur les différentes pratiques et favoriser les rencontres entre professionnels.

A cette fin, l'ANCIC organise tous les 2 ans des journées nationales d'études sur l'interruption de grossesse et la contraception. L'année 2013 aura été fortement marquée par l'actualité sur ces deux sujets :

- Le remboursement de l'IVG à 100% pour toutes les femmes, la contraception gratuite pour les jeunes femmes de 15 à 18 ans, et enfin, la revalorisation du forfait pour les IVG en établissement de santé, aboutissements d'une forte mobilisation de l'ANCIC depuis plusieurs années ;
- La problématique autour des pilules 3G et 4G ;
- Le procès de Xavier DOR dans lequel l'ANCIC s'est portée partie civile.

Pour cette 20^e édition, nos collègues de Toulouse nous font le plaisir d'accueillir ces journées nationales.

Les journées sont pluridisciplinaires et rassemblent un large public de professionnels autour des thématiques ciblées sur l'actualité scientifique et médicale. L'objectif est d'informer les professionnels des dernières découvertes, d'échanger avec les chercheurs travaillant sur ces thématiques, de rapporter des expériences, de débattre pour améliorer les pratiques professionnelles, de stimuler les recherches et formations, et ainsi motiver de nouveaux professionnels à ces pratiques.

Ces journées sont aussi le lieu pour interpeller les politiques et les acteurs locaux sur leur implication concrète dans la thématique de l'égalité femmes/hommes.

Les co-présidentEs

Vendredi 15 novembre

8h15 : Accueil des participants
 8h45 : Mot des co-présidentEs
 Sophie Eyraud (Paris)

9h00 : Allocution du Président de Région
 M. Marin Malry

9h30 : **TABLE RONDE N°1 : La région Midi-Pyrénées**

1- **Etat des lieux de l'interruption volontaire de grossesse en Midi-Pyrénées**
 Focus sur le département des Hautes-Pyrénées (65)
 Aline Alcáide-Roberto (Toulouse), Nicole Gabriel (Tarbes),
 Annie Laris (Toulouse), Brigitte Pilard (Toulouse)

2- **Offres et pratiques en Midi-Pyrénées : regard de la Fédération du Planning Familial**
 Sandy Besuais

3- **Histoire d'un réseau ville-hôpital : de REIV 31 à REIV Midi-Pyrénées**
 Jean-Louis Galup (Toulouse)

4- **Place de la contraception et de l'IVG dans le Plan Régional de Santé de l'ARS :**
 Francette Maynard (Région Midi-Pyrénées) (sous réserve)

11h00 : PAUSE

11h30 : **TABLE RONDE N°2 : Sortir de la détresse sur l'IVG**
 Modératrice : Florence Baruch (Paris)

1- **Le traumatisme post-IVG, une réalité scientifique ?**
 Revue de la littérature
 Laurence Esterle (Mllejuif)

2- **IVG : «Mots de soignants»**
 Sophie Gaudu (Paris)

3- **Lutter contre la culture du traumatisme autour de l'IVG : enjeu sociétal et politique**
 Gaëlle-Marie Zimmermann (Strasbourg)

4- **Nous avons avorté et nous allons bien !**
 Collectif les filles des 343

13h00 : DÉJEUNER

14h30 : **ATELIERS**

Atelier 1 : Sténésation à visée contraceptive
 Marie-Laure Bival (Les Lilas), Eric Huyghe (Toulouse)

Atelier 2 : IVG médicamenteuse en ville : Quels sont les freins chez les généralistes ?
 Thèse de Raja Cheleg Ben Aissa, Pierre-Emmanuel Brocaud,
 Julien Cottet (Région Centre)
Enquête auprès des médecins du réseau REVHO Région Ile-de-France
 Michel Teboul (Paris)

Atelier 3 : Education à la prévention des risques et à la contraception. Quizz AFC Jeunes
 Jennifer Constant (Suresnes), Marie-Laure Bazile (Paris),
 Elodie Flecher (Paris)

Atelier 4 : Projection de «Laissez-les avorter tranquille !»
 Un film d'Alina Arouaï et François Bernard (France, les Films d'Alice Alice Guy production, 2013, vidéo, couteur, 48 min)

16h00 : PAUSE

16h30 : **Communications libres**
 Modérateur : Jean-Claude Magnier (Paris)

- 1- **Contraception masculine**
 Roger Meussel (Toulouse)
- 2- **Risques vasculaires de la contraception hormonale**
 Geneviève Plu-Bureau (Paris)
- 3- **Influence de l'industrie pharmaceutique sur la prescription médicale**
 FORMINDEP (sous réserve)

18h00 : Fin de la journée

19h30 : **SOIRÉE : Accueil à l'Hôtel Dieu**

20h00 : **Spectacle «Triangles z'Intimes»**

Compagnie «Les Imprimeurs»

Mise en scène Monique Huet

21h30 : DÎNER



Point sur les activités de l'ANCIC :

- Statut des PHC (Praticien Hospitalier Contractuel):

L'ANCIC a pris position en soutien d'un courrier de S. Gaudu et S. Denoël sur le décret n° 2010-1137 du 29 septembre 2010 s'appliquant aux contrats des médecins des CIVG :

« ...Ce décret, imposant un plancher de 4 demi-journées hebdomadaires pour accéder au statut de praticien hospitalier contractuel à temps partiel (PHC), complique et empêche le recrutement de médecins dans les Centres IVG en remplacement de ceux qui, impliqués depuis le vote de la loi autorisant l'avortement en 1975, arrivent à la retraite.

Le maintien des centres IVG est mis en danger par cette mesure : les postes non pourvus sont à terme supprimés et les centres diminuent leurs activités et ne peuvent plus répondre à la demande des femmes.

Le retour à la proposition d'un statut de vacataire très peu payé et précaire est une erreur majeure puisque le recrutement devient alors quasiment impossible.

Il est indispensable que ce plancher de 4 demi-journées pour accéder au statut de praticien hospitalier contractuel soit supprimé.

Il est nécessaire que les médecins volontaires et intéressés par cette activité puissent être recrutés sur un poste de PHC avec un temps de travail compatible avec leurs autres activités professionnelles et une rémunération décente (à défaut d'être attractive) équivalente à celle de leurs prédécesseurs et collègues dans les centres IVG.

Pour que l'accès à la contraception et à l'IVG reste un droit ouvert à toutes et à tous, pour que ce droit soit effectif, il est nécessaire et indispensable d'assurer le recrutement en personnel médical des structures existantes.

Nous demandons donc l'abrogation du décret n° 2010-1137 du 29 septembre 2010. »

Courrier envoyé par l'ANCIC à la DGOS et au cabinet de Marisol Touraine.

Par ailleurs, un travail de fond sur le statut des PHC a été débuté, une commission de l'ANCIC en charge de ce travail devrait se mettre en place.

- **Elaboration d'un site Internet officiel sur l'IVG**

L'ANCIC avec la CADAC et le PF participe à une commission du Ministère des droits des femmes pour l'élaboration d'un site Internet officiel sur l'IVG.

- **Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes**

L'ANCIC participe à la commission de la santé des femmes, des droits sexuels et reproductifs.

Point sur les activités de l'ANCIC :

- **Collaboration ANCIC, CADAC et PF**

L'ANCIC poursuit sa collaboration étroite avec la CADAC et le Planning Familial, projet de texte en vue d'étoffer le manifeste commun.

- **Réalisation du CDROM des « 19èmes journées nationales d'étude de l'ANCIC, VANNES 14 et 15 octobre 2011 »**

Il sera disponible pour les congressistes de 2011 lors des journées de Toulouse.

- **Rédition du CDROM « Interruption Volontaire de Grossesse par aspiration sous Anesthésie Locale »**

Le CDROM peut être commandé par les professionnels de santé sur le site www.ancic.asso.fr.

ACTUALITES

- **Nouveau bureau de l'ANCIC :**

Lors de l'AG de l'ANCIC du 29 juin dernier, le CA a élu un nouveau bureau. Celui-ci s'est réuni le 1^{er} juillet pour désigner les fonctions de chacun :

Coprésidentes : Laurence DANJOU
Sophie EYRAUD
Martine HATCHUEL

Secrétaire : Emmanuelle LHOMME

Secrétaire adjoint : Philippe FAUCHER

Trésorière : Dominique PLATEAU

Trésorière adjointe : Martine CHOSSON

Invités permanents : Mitsuo BAVAY et Marie-Laure BAZILE

ACTUALITES

- Procès X. Dor, l'ANCIC est partie civile avec la CADAC et le PF :

« Il y a tout juste un an, les 25 et 26 juin 2012, Xavier Dor, président de l'association SOS Tout-petits, s'introduisait dans les locaux du Planning Familial de Paris, entravant ainsi l'accueil de femmes venues pour exercer leurs droits d'accès à l'information, à la contraception et à l'IVG.

Le Planning Familial 75 a porté plainte, de même qu'une femme victime ayant subi des pressions morales à l'occasion de cette intrusion.

L'ANCIC (Association Nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception), la CADAC (Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception) et la Confédération nationale du Planning Familial s'associent pleinement à ces plaintes et se sont portées parties civiles.

Rappelons que c'est par la lutte des femmes que la loi sur le délit d'entrave à l'IVG dite loi Neiertz a été promulguée le 27 janvier 1993. Elle venait sanctionner une centaine d'attaques « commando », contre des centres IVG.

Nous avons obtenu cette loi, elle doit être respectée.»

Communiqué de presse ANCIC-CADAC-PF du 24.06.13.

.....

« L'AVORTEMENT, UN DROIT, UN CHOIX, LA LIBERTE !

UN CENTRE IVG DANS CHAQUE HOPITAL PUBLIC !

FACE AUX VIOLENCES DE L'EXTREME DROITE CATHOLIQUE NOUS SOMMES LA !

Le Collectif CIVG Tenon apporte tout son soutien au Planning Familial concernant sa plainte envers Xavier Dor, récidiviste bien connu, pour ses actions d'intimidations, de violences anti-avortement contre le planning.

Le collectif soutien également la plainte de l'hôpital St Vincent de Paul contre X. Dor, pour pressions morales et psychologiques visant à empêcher ou tenter d'empêcher une IVG en manifestant devant l'hôpital.

Situation que connaît bien le Collectif CIVG Tenon confronté depuis des mois à des rassemblements menés par X. Dor, manifestations « bénies » par la Préfecture de Police.

La LOI NEIERTZ pour délit d'entrave à l'avortement,

La LOI AUBRY qui figure dans le code de la santé publique DOIVENT ETRE RESPECTEES et APPLIQUEES

Nous ne comprenons pas la complaisance de Monsieur le Ministre de l'Intérieur à l'égard de l'extrême droite catholique.

ENSEMBLE REFUSONS TOUT PROSELYTISME REMETTANT EN CAUSE LES DROITS DES FEMMES ; »

Texte du Collectif CIVG Tenon distribué à la manifestation devant le tribunal mercredi 27 juin .

.....

Le procès a eu lieu le 26 juin à la 31^e Chambre correctionnelle de Paris.

La procureure a requis 1 mois de prison avec sursis ainsi que 8000 € de dommage pour entrave à l'IVG.

L'affaire est mise en délibéré au 16 septembre.

ACTUALITES

- Les Maternités des Lilas et des Bluets en grande difficulté :

COMMUNIQUE de la COORDINATION NATIONALE des COMITES de DEFENSE des MATERNITES et HÔPITAUX de PROXIMITE. Le 24 JUIN 2013.

SOUTIEN TOTAL A LA MATERNITE DES LILAS

Bien décidé à s'opposer de toute sa volonté et de toutes ses forces à la proposition inepte de l'Agence Régionale de Santé de l'Île de France, prétendant imposer à la MATERNITE DES LILAS un regroupement, fusion camouflée, avec l'Hôpital de Montreuil, **le collectif des Lilas a décidé l'installation d'un campement permanent devant le Ministère de la Santé jusqu'à la levée d'une telle sanction.**

La détermination de faire obstacle à la transformation d'un lieu d'accueil des femmes et de leurs enfants en une Usine à faire des bébés est totalement soutenue par notre Coordination.

Depuis plus de deux ans la lutte pour obtenir la reconstruction des LILAS est une lutte exemplaire de caractère national qu'il faut soutenir jusqu'à la victoire.

C'est une condition essentielle à la défense de toutes les Maternités et Hôpitaux de France.

Désormais, aucune Maternité ne doit tomber sur le champ de bataille des restructurations-concentrations-destructions et des coupes budgétaires !

A cet effet nous appelons, les membres de tous les Comités de France, tous ceux qui sont attachés à notre Service Public de Santé, à soutenir cette lutte sous toutes les formes possibles et en particulier en accompagnant dès maintenant, une heure, une nuit, une journée...le personnel des LILAS devant le Ministère de la SANTE. (14 Avenue Duquesne PARIS 15°_ M° Saint François d'Assise)

Communiqué de l'ANCIC - Le 18 juin 2013

L'ANCIC, Association Nationale des Centres d'Interruption de Grossesse et de Contraception s'insurge contre l'annulation du projet de reconstruction de la maternité des Lilas, décidée par l'ARS Ile de France.

En effet l'annulation de ce projet, pour lequel se battent depuis maintenant plusieurs années de nombreux professionnels, associations et membres de la société civile, compromet gravement la survie de cette maternité.

Nous ne pouvons accepter que disparaisse cette structure dans laquelle sont pratiqués 1650 accouchements et 1200 IVG dans des conditions de respect des femmes et des couples.

Nous sollicitons vivement les pouvoirs publics, ministère de la santé et ARS d'Ile de France, afin que soient donnés à la maternité des Lilas les moyens matériels de continuer son activité.

Cela ne pourra se faire sans ce projet, qui avait été approuvé après une longue mobilisation, par l'équipe gouvernementale actuelle et confirmé par Mr François Hollande le 8 mars 2012.

De même la Maternité des Bluets, dont la situation économique est pourtant en bonne voie de redressement grâce aux efforts des personnels, est fortement menacée dans sa survie. Cette maternité réalise 2800 accouchements et 1200 IVG dans des conditions largement reconnues par les patientes et les couples.

A l'horizon 2014, nul ne sait le devenir de la Maternité des Bluets, qui ne pourra, seule, faire face à des échéances financières particulièrement lourdes.

Nous demandons instamment aux pouvoirs publics de soutenir ces établissements de santé car ils sont les emblèmes d'une prise en charge de santé où les patients(es), au cours du parcours de soins, en sont les acteurs.

Contact : contact@ancic.asso.fr

ACTUALITES

APPORTEZ VOTRE SOUTIEN, SIGNEZ LES PETITIONS :

- Pétitions de soutien aux Bluets :

<http://www.change.org/fr/p%C3%A9titions/mme-marisol-touraine-ministre-de-la-sant%C3%A9-sauver-les-bluets-en-tenant-les-engagements>

Site du comité de soutien : <http://www.toucheapasauxbluets.fr/>

- Pétitions de soutien aux Lilas :

<http://www.change.org/fr/p%C3%A9titions/fran%C3%A7ois-hollande-marisol-touraine-najat-vallaud-belkacem-tenez-vos-promesses-reconstruisez-la-maternit%C3%A9-des-lilas-aux-lilas>

Site du collectif des usagers de la maternité des lilas : <http://www.la-maternite-des-lilas-vivra.com/>

COURRIER DES LECTEURS

J'ai bien aimé l'ensemble de l'écho et particulièrement apprécié le petit éditorial de Paul Cesbron, lui qui a connu l'historique...

Françoise Tourmen

Hello

Vous vous êtes défoncées pour ce dernier écho ! Quelle richesse dans les articles.

Nathalie Peltier

La parution de l'ECHO de l'ANCIC est possible grâce au travail de l'association.

Pensez à soutenir l'ANCIC en adhérant ou en versant des dons.



ANCIC Maison des associations du 14^{ème}
BP 84
22 rue Deparcieux
75014 PARIS
<http://www.ancic.asso.fr>

BULLETIN D'ADHESION A NOUS RETOURNER
ACCOMPAGNER D'UN CHEQUE DU MONTANT DE VOTRE COTISATION

Médecin : 50 euros
Autres professionnels : 30 Euros

LES ADHESIONS SONT UNIQUEMENT INDIVIDUELLE

ADRESSE E-MAIL :
NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL :
VILLE :
TELEPHONE :
PROFESSION :
LIEU DE TRAVAIL (adresse et téléphone) :
Date de naissance :

Ci-joint un chèque de..... , montant de mon adhésion pour l'année 2013.

Enfin si vous changez d'adresse ou de mail en cours d'année, pensez à nous tenir
informé afin que nous puissions continuer à vous relayer nos informations.

DATES À RETENIR

15 et 16 Novembre 2013 :
20^{èmes} Journées Régionales de
l'ANCIC à Toulouse

AVIS AUX LECTEURS

Envoyez-nous vos points de vue,
vos humeurs, vos contributions,
articles...

contact@ancic.asso.fr